



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 06 16

OBJET :

Demande de modification de la carte scolaire du collège des vallées du Paillon – Roger Carlès

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, MM. Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nadine Ezingoard, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli et Mme Malika Vannucci.

Etaient excusés : Mme Kareen Woignier et M. Christophe Céragliari.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le collège des vallées du Paillon – Roger Carlès est en sur effectif constant depuis plusieurs années. Il accueille aujourd'hui près de 800 élèves pour une capacité maximale de 700. Considérant l'évolution de la population dans la vallée, ces effectifs continueront à augmenter au cours des prochaines années.

Cette situation n'est pas sans conséquences. Elle contribue à dégrader la qualité de l'accueil des élèves ainsi que de leurs conditions d'apprentissages.

Soucieux de voir l'école publique rester un service public de qualité et de proximité offrant à chaque élève la même égalité des chances quel que soit son milieu socioculturel, le conseil municipal s'est positionné à plusieurs reprises ces dernières années à ce sujet par délibération n° 2021 02 21 du 16 février 2021, n° 2021 09 01 du 29 septembre 2021 et n° 2023 03 02 du 8 mars 2023 demandant notamment la construction d'un troisième collège dans la vallée. Force est de constater qu'aucune avancée n'est intervenue.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil de demander la modification de la carte scolaire du collège à compter de la rentrée de septembre 2023, en proposant le retrait des communes de Drap et Châteauneuf-Villevieille de la sectorisation du collège. Etant précisé que cette mesure dans un souci de continuité scolaire des élèves n'est demandée que pour les nouveaux arrivants au collège soit essentiellement les élèves de 6ème.

Par ailleurs, afin d'anticiper au mieux la continuité de la scolarisation de la jeunesse du Pays des Paillons, Monsieur le Maire propose également au conseil de renouveler la demande faite au Département d'étudier, dans les plus brefs délais, la construction d'un nouveau collège dans la vallée des Paillons.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Sollicite pour le collège des vallées du Paillon – Roger Carlès, la modification de sa carte scolaire de rattachement à compter de la rentrée de septembre 2023 par le retrait des communes de Drap et Châteauneuf-Villevieille de la sectorisation du collège. Etant précisé que cette mesure dans un souci de continuité scolaire des élèves n'est demandée que pour les nouveaux arrivants au collège soit essentiellement les élèves de 6ème.

Demande, afin d'anticiper au mieux la continuité de la scolarisation de la jeunesse du Pays des Paillons, que soit étudiée, dans les plus brefs délais, la construction d'un nouveau collège dans la vallée des Paillons.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 27

Nombre de présents : 23

Contre : 0

Nombre de votants : 27

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230626-202306161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 28/06/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE